

Séance du 28 mars 2013

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** - Budget primitif 2013 – Budget annexe des parcs de stationnement.

Ce budget annexe s'équilibre globalement à 8,6 M€ (7,9 M€ au B.P. 2012), investissement et fonctionnement confondus ; s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes.

*Les équilibres financiers*

(Présentation simplifiée, en milliers d'euros)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2012	B.P. 2013
RECETTES		
Droits de stationnement	2 682	2 952
Total des recettes de gestion courante	2 682	2 952
Reprise sur le produit des amendes de police	290	78
Produits exceptionnels et reprise sur provisions	13	13
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	2 985	3 043

DEPENSES		
Charges à caractère général	946	930
Charges de personnel	1 025	1 075
Divers	4	27
Total des dépenses de gestion courante	1 975	2 032
Résultat courant	707	920
Charges financières	283	260
Charges exceptionnelles et diverses	5	10
Dotations aux amortissements et aux provisions	722	741
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	2 985	3 043

Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	720	738
---	-----	-----

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2012	B.P. 2013
RECETTES		
Produit des amendes de police	1 800	1 400
Emprunts	2 430	3 409
Autofinancement : dotations aux amortissements	720	738
Divers	10	18
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	4 960	5 565
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	345	361
Dépenses d'équipement	4 325	5 126
Reprise sur le produit des amendes de police	290	78
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	4 960	5 565

#### La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont globalement stables à 3,04 M€.

Le poste dépenses générales (achats et charges externes) diminue légèrement pour s'établir à 0,93 M€ (0,95 M€ l'an dernier) tandis que les frais de personnel progressent de 4,9 % pour atteindre 1,07 M€.

Les frais financiers baissent (0,26 M€ contre 0,28 M€), aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2012, et les dotations aux amortissements sont stables à 0,74 M€.

En recettes, les droits de stationnement sont estimés à 2,95 M€ (2,68 M€ en 2012), en progression de 10 % liée principalement à la mise en service de nouveaux parcs en enclos.

L'équilibre de cette section est assuré par une reprise partielle sur le produit des amendes de police à hauteur de 78 K€ contre 290 K€ en 2012.

#### La section d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent près de 5,6 M€, en augmentation de 0,6 M€ par rapport au budget primitif précédent.

Le remboursement du capital des emprunts représente 0,36 M€ (idem 2012).

Les dépenses d'équipement totalisent 5,1 M€ contre 4,3 M€ en 2012. Les principales inscriptions concernent la poursuite de la construction du parc Belfort (4 M€), la fin des travaux au parc Paulmy (0,3 M€), des travaux de rénovation dans plusieurs parcs (0,2 M€), les travaux d'aménagement des parcs en enclos (0,2 M€) et l'amélioration du matériel péager de plusieurs parcs (0,4 M€).

Leur financement est assuré par le recours à l'emprunt (3,4 M€ contre 2,4 M€ en 2012), les dotations aux amortissements (0,7 M€) et le produit des amendes de police (estimé à 1,4 M€ contre 1,8 M€ l'an dernier). Il est précisé que le montant inscrit pour l'emprunt pourra être annulé à l'occasion de la décision modificative n°1, grâce à la reprise du résultat de clôture de ce budget annexe.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.2331-10 du code précité, il convient d'approuver la reprise partielle du produit des amendes de police en section d'exploitation, pour un montant prévisionnel de 78 K€, afin de financer les dotations aux amortissements des parcs bâtis.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre s'abstient

Ont signé au registre les membres présents.